

L'an deux mil quinze et le lundi vingt-six janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le 20 janvier 2015, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : MM. CHAMAYOU, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSEMAT, M. BAÏSSE, Mme ROUMEGOUS, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU, Mme ALIBERT, M. ROUQUIÉ.

Excusés représentés : Mme MAURIE (représentée par M. BAÏSSE), M. AUGÉ (représenté par M. CHAMAYOU).

Absents : M. TESSEYRE, Mme SALVAYRE, Mme RÉGY.

Madame Gilberte ASSÉMAT été nommée secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014, joint à la convocation, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1 – Demande D.E.T.R. ;*
- 2 – Agenda d'accessibilité programmé ;*
- 3 – Renouvellement signature électronique ;*
- 4 – Budget général : inscriptions budgétaires d'office ;*
- 5 – Questions diverses.*

1a – Programme d'économies d'énergie et de mises aux normes des bâtiments communaux : approbation des choix de la C.A.O.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des consultations directes qui ont été menées auprès de diverses entreprises pour mener à bien la continuité des travaux dans le cadre du programme, initié depuis quelques années déjà, d'économies d'énergie et de mise aux normes des bâtiments.

Au groupe scolaire de la Sigourre, les travaux consistent à enlever la toiture actuelle, à la remplacer en conformité des nouvelles normes de résistance thermique des matériaux. La présence d'amiante dans la toiture actuelle nécessite un diagnostic avant travaux et des précautions bien particulières à prendre au cours des travaux de dépose (périmètre de sécurité, ...).

A la salle communale de Saint-Martin, après la démolition de cloison pour faire une seule pièce, est apparue la nécessité de réaliser un double plafond avec isolation aux normes. Il est aussi nécessaire de réaliser la mise aux normes électriques de la pièce.

A l'école des Fournials, le préau est très utilisé depuis l'installation des activités péri scolaires et il est nécessaire de procéder à son isolation. Dans un deuxième temps, le portail sera changé et un chauffage installé, pour un meilleur confort des enfants, principaux utilisateurs.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 janvier à 14 h, a retenu les entreprises suivantes :

Travaux	Entreprises	Montant H.T.
Ecole des Fournials		
. Mise aux normes des toilettes	MISSOUM Karin	6.397,29 €
. Economies d'énergie	Ent. BUCA	3.328,65 €
. Isolation préau couvert	Ent. JP BOISSONNADE	3.091,20 €
. Climatiseur réversible	Ent. Sébastien ROUANET	2.552,86 €
Ecole de la Sigourre :		
. Diagnostic amiante avant travaux	AG DIAG	600,00 €
. Changement de la toiture	SAS BENEZECH TP	99.579,24 €
. Pose menuiseries double vitrage	Ent. CORBIERE	5.940,00 €
Salle communale :		
. Isolation plafond	Ent. François GRAND	3.319,36 €
. Mise aux normes électricité	Ent. Sébastien ROUANET	2.233,46 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, approuve les choix de la Commission d'Appel d'Offres et retient :

Pour les travaux de l'école des Fournials	
. l'Entreprise Karim MISSOUM de Montredon-Labessonné	
pour un montant de travaux de	6.397,29 € H.T.
. l'Entreprise BUCA de Vielmur, Tarn	
pour un montant de travaux de	3.328,65 € H.T.
. l'Entreprise JP BOISSONNADE d'Olemps, Aveyron	
pour un montant de travaux de	3.091,20 € H.T.
. l'Entreprise Sébastien ROUANET de Montredon-Labessonné	
pour un montant de travaux de	.. 2.552,86 € H.T.
Pour les travaux de l'école de la Sigourre	
. l'entreprise AG DIAG de Castres, Tarn	
pour une étude avant travaux d'un montant de	600,00 € H.T.
. l'Entreprise SAS BENEZECH TP d'Albi, Tarn	
pour un montant de travaux de	99.579,24 € H.T.
. l'Entreprise CORBIERE de Saint-Pierre de Trivisy, Tarn	
pour un montant de travaux de	5.940,00 € H.T.
Pour les travaux de la salle communale	
. l'Entreprise François GRAND de Montredon-Labessonné	
pour un montant de travaux de	3.319,36 € H.T.
. l'Entreprise Sébastien ROUANET de Montredon-Labessonné	
pour un montant de travaux de	2.233,46 € H.T.

1b – Programme d'économies d'énergie et de mises aux normes des bâtiments communaux : demande de subventions à l'État (DETR) et au Département

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le programme d'économies d'énergie et de mises aux normes des bâtiments communaux, initié il y a déjà quelques années notamment par des travaux dans les écoles publiques et le bâtiment de la mairie.

Ce programme se poursuit par divers travaux dans les écoles publiques et dans la salle communale, pour un montant total de travaux de 127.042,00 € Hors taxes, détaillé comme suit :

Ecole de la Sigourre :

Rénovation thermique visant à diminuer la consommation énergétique et réduire l'impact du bâtiment sur l'environnement :

- SAS BENEZECH TP :	. primaire + cantine	77.557,80 € H.T.
	. maternelle	22.021,44 € H.T.
- AG DIAG	. diagnostic amiante	375,00 € H.T.
	. dossier technique	225,00 € H.T.
- ETS CORBIERE	. menuiserie double vitrage	<u>5.940,00 € H.T.</u>
	Total 1	106.119,24 € H.T.

Ecole Les Fournials

Des travaux d'isolation et de mise aux normes thermique et accessibilité handicapés sont nécessaires.

- BUCA	. économies d'énergie	3.328,65 € H.T.
- JP BOISSONNADE	. isolation préau couvert	3.091,20 € H.T.
- S. ROUANET	. climatiseur chaud / froid	2.552,86 € H.T.
- MISSOUM	. WC handicapé + faïence	1.548,93 € H.T.
	. maçonnerie	2.652,23 € H.T.
	. électricité / plomberie	<u>2.196,13 € H.T.</u>
	Total 2	15.370,00 € H.T.

Salle communale

Ce bâtiment nécessite des travaux d'isolation et de mise aux normes des installations électriques.

- GRAND	. isolation plafond	3.319,36 € H.T.
- S. ROUANET	. mise aux normes électricité	<u>2.233,46 € H.T.</u>
	Total 3	5.552,82 € H.T.
	Totaux 1 + 2 + 3	127.042,06 € H.T.

Monsieur le Maire propose de solliciter les aides de l'État et du Département pour financer la continuité de ce programme dont le plan de financement pourrait être le suivant :

État (DETR) :	30 %	38.112,00 €
Conseil général :	30 %	38.112,00 €
Autofinancement :		<u>50.818,00 €</u>
TOTAL H.T.		127.042,00 €

- Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :
- approuve le montant total de travaux de 127.042,00 € du programme d'économie d'énergie et de mises aux normes des bâtiments communaux tel que détaillé ci-dessus ;
 - le plan de financement du programme d'économies d'énergie et de mise aux normes des bâtiments communaux tel que présenté par Monsieur le Maire ;
 - sollicite les aides de l'État (DETR) et du Département chacun à hauteur de 30 % du montant total hors taxes de travaux.

2 – Agenda d'accessibilité programmée

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Adjoint au Maire rapporteur, informe l'Assemblée que l'ordonnance du 26 septembre 2014 prévoit la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité dans les EPCI de plus de 5000 habitants, qui exercent la compétence « transports » ou « aménagement du territoire ».

- Les missions de la commission intercommunale sont :*
- . dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;*
 - . établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire ;*
 - . faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;*
 - . organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;*
- . tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.*

Cette commission intercommunale pour l'accessibilité est composée notamment des représentants des communes, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers du territoire. Elle sera composée de trois collèges /

1^{er} collège : Conseillers communautaires Centre Tarn : 5 titulaires et 5 suppléants

<i>Liste des élus</i>	
<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
<i>Alain ROUQUIÉ</i>	<i>Christian CROS</i>
<i>Dominique PATTE de DUFOURCQ</i>	<i>Jean-François COMBELLES</i>
<i>Pierre CALVIGNAC</i>	<i>Jean-Pierre GAU</i>
<i>Sylvie BASCOUL</i>	<i>Geneviève DEFOS</i>
<i>Hervé SOULIÉ</i>	<i>Hervé BOULADE</i>

2^{ème} collège : *Organismes représentant les personnes handicapées : 5 membres*

- . Association de Défense des Droits des Accidentés et des Handicapés (ADDAH)
- . Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- . Association Saute-Mouton des parents d'élèves de l'Institut de Lardailly géré par l'ASEI
- . Collectif Handicap 81
- . Fondation Bon Sauveur d'Albi

Ces cinq organismes reconnus par les pouvoirs publics du secteur médico-social sont actifs ou représentés sur le territoire Centre Tarn.

Une fois la composition de la Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité (CIPA) arrêtée, leurs responsables locaux et départementaux seront contactés par courrier pour qu'ils désignent leurs représentants à la CIPA Centre Tarn.

3^{ème} collège : *Représentants des acteurs économiques et des usagers du territoire : 5 membres*

- . Associations de commerçants, artisans, professions libérales et de santé (2 représentants)
- . Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)
- . Maisons de retraite
- . Structures d'accueil petite enfance et enfance (crèches et centres de loisirs)

Après l'intervention de Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Monsieur le Maire évoque le calendrier à tenir : la collectivité a trois ans pour réaliser les travaux. Un diagnostic de mise en place des travaux et leur planning prévisionnel précis devra être remis en Préfecture avant le 27 septembre 2015. Si les délais n'étaient pas respectés, la collectivité encourt une pénalité de 10.000 € par année de retard. Si la C.C. Centre Tarn pourra prendre à sa charge une partie du financement de l'étude préalable, les travaux restent à la charge de la Commune. Le plus gros des travaux consistera à la mise aux normes des toilettes de l'école de la Sigourre et la modification de l'entrée de la Mairie.

Cette mise aux normes concerne aussi les commerçants. Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ pense qu'il est nécessaire de faire en tout premier lieu un point des travaux afin de bien les préparer et avoir ainsi une vision d'ensemble pour le centre bourg.

Monsieur Christian ROUQUIÉ demande si le diagnostic de la C.C.C.T. concerne les bâtiments publics et les commerces. Monsieur le Maire lui répond qu'il ne concerne que les bâtiments publics et la voirie.

Monsieur le Maire en profite pour informer l'Assemblée qu'un nouveau contrôle est imposé par l'Agence Régionale de Santé : celui des légionnelles. Il faudra donc faire vérifier tous les points de production d'eau chaude.

3 – Renouvellement de la signature électronique

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 18 février 2013 par laquelle le Conseil municipal avait décidé de la signature d'un contrat avec la Société Dhimyotis pour la signature électronique de Monsieur le Maire.

Ce contrat arrive à échéance le 12 avril 2015 et il convient aujourd'hui de le renouveler.

- Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :
- décide de renouveler le contrat pour la signature électronique de Monsieur le Maire avec la Société Dhimyotis, pour une durée de TROIS ANS à compter du 13 avril 2015 et pour un montant de 126 € T.T.C. (cent vingt six euros) ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

4 – Inscription budgétaire d’office – budget principal « Commune »

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée l’article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l’amélioration de la décentralisation qui prévoit :

« En outre, jusqu’à l’adoption du budget ou jusqu’au 31 mars, en l’absence d’adoption du budget avant cette date, le Maire, peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l’autorisation mentionnée précise le montant et l’affectation des crédits ».

Compte tenu de ces dispositions, il y a lieu d’autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2015.

- Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité, décide :
- . d’autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
 - . de financer par fonds libres les dépenses engagées.

Questions diverses

Mise aux normes de la production d’eau potable

Monsieur Jean-François COMBELLES, Adjoint rapporteur, informe le Conseil municipal qu’en raison de changement de gérant du GFA de la Jaladié, l’acquisition du terrain nécessaire à la mise en place du périmètre de protection autour des nouveaux captages de Malepique a pris du retard, et par là même les travaux de réalisation de l’usine de traitement de l’arsenic. L’acte d’acquisition devrait être passé sous peu et l’appel d’offres a été lancé.

Collecte des ordures ménagères

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Adjoint au Maire, intervient en sa qualité de conseiller communautaire chargé des relations de la C.C.C.T. avec le Syndicat Trifyl. Il donne diverses informations à l’Assemblée.

Information relative aux augmentations du coût du tri à Trifyl

Dans l’hypothèse purement théorique qu’aucun changement ne surviendrait à l’horizon 2020, l’activité de Trifyl se poursuit à un rythme de croisière normal. Il est utile de continuer les investissements et faire face à l’augmentation mécanique de l’activité en tablant sur une augmentation moyenne de 4 % l’an. Sur la base d’un prix moyen pondéré (toutes catégories de déchets confondues) de 57 € la tonne en 2014, incluant transfert, transport, traitement et TGAP, on obtient dans ce scénario un prix moyen pondéré de 72 € la tonne environ pour 2020. Chaque année jusqu’en 2020 l’augmentation est donc de 2 € la tonne.

Evolution du contexte législatif, réglementaire et fiscal

C'est tout d'abord la « loi de transition énergétique pour la croissance verte », adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale en novembre dernier, qui vient apporter une perturbation majeure dans le paysage.

Le bioréacteur de Trifyl conserve les déchets résiduels dans des casiers étanches pour une durée de 10 à 15 ans, le temps d'en épuiser le potentiel méthanogène. Or les réglementations européenne et française considèrent qu'au-delà de 3 ans, un déchet est considéré comme stocké : un bioréacteur comme celui de Trifyl est donc traité comme une installation de stockage par enfouissement, exactement comme un centre d'enfouissement technique ordinaire. C'est ce qui pose problème car le projet de loi de transition se fixe pour objectif la réduction des tonnages enfouis.

Le texte impose une réduction des tonnages 2010 de 30 % en 2020 et de 50 % en 2025.

Aujourd'hui, Trifyl traite 180 000 tonnes par an, dans l'avenir, le bioréacteur ne pourra plus accueillir que 90 000 tonnes, soit la moitié des tonnages actuels. Cela signifie que la moitié restante devrait être traitée à l'extérieur, au prix du marché (95 € la tonne aujourd'hui).

La deuxième question est celle de la fiscalité. Le montant de la TGAP est fixée à 14 € la tonne mais le but étant de pénaliser l'enfouissement, on peut s'attendre à une TGAP fixée au tarif de 40 € la tonne en 2018/2020.

Les changements ne vont pas se limiter aux déchets résiduels, il s'agit d'étendre les consignes de tri données au public à tous les plastiques sans exception, entre 2016 et 2020 sur tout le territoire national. L'impact de la mesure représentera pour Trifyl environ 10 millions d'euros pour équiper et adapter les deux centres de tri de Blaye les Mines et Labruguière.

La dernière question est celle du Conseil général qui a fait jusqu'à maintenant le choix de se porter au côté de Trifyl en finançant 15 % des dépenses de fonctionnement et 20 % des dépenses d'investissement. Or la réforme territoriale vise précisément à supprimer les clauses de compétence générale ; le Conseil général ne pourrait donc maintenir son soutien.

Impact Trifyl

. Une réduction importante des tonnages autorisés à l'enfouissement (- 30 % en 2020 et - 50 % en 2025) imposant une externalisation du reste des déchets non enfouis.

. Un investissement supplémentaire de 10 millions d'euros sur les centres de tri pour répondre à l'extension des consignes de tri des plastiques.

. Une augmentation importante de la TGAP passant de 14 à 40 € la tonne.

. La perte du soutien du Conseil général.

Indice sur la facture du contribuable

Pour 550 kg de déchets produits en moyenne par habitant, en 2014, cela représente une participation moyenne de 31 € par habitant. En 2020, cela représente une participation moyenne de 52 € par habitant.

Soit un différentiel de 21 € par habitant sur 6 ans, représentant une augmentation moyenne par an de 3,5 € par habitant, dont 1/3 correspond à une progression technique normale soit environ 1,2 € par habitant (2,3 €/tonne).

C'est ce montant de 2,3 € de plus par habitant par an environ dès 2015 qui lisse les mesures

imposées.

Monsieur le Maire souligne que les élus ne sont pas toujours la cause de l'augmentation des services ou de la fiscalité. Elle est souvent due à la transmission de dictats venus de plus haut.

A cette occasion, Monsieur le Maire évoque la nécessité de réaliser des travaux sur station d'épuration des Pougetiés car elle pollue.

Chantiers Loisirs Jeunes

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire en charge du secteur enfance/jeunesse donne des informations sur les Chantiers Loisirs Jeunes initiés conjointement par la CAF et la MSA. Ils peuvent être mis en place par les collectivités locales ou les associations et concernent les jeunes de 13 à 20 ans. Contre un travail reconnu d'intérêt général, la CAF et la MSA paie un séjour de vacances aux jeunes. Seule une contrepartie de 15 € par jour est due par les familles.

Site Internet

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Adjoint au Maire en charge de la Culture, informe le Conseil municipal qu'un courrier sera très prochainement adressé aux principales associations de la commune pour les informer de la création du site internet municipal afin qu'elles puissent y aménager et améliorer leur visibilité avec un lien direct, si elles le souhaitent, vers leur propre site.

Matériel de projection

Monsieur le Maire tient à remercier publiquement l'association Génération Mouvement car grâce à elle, la Collectivité a pu s'équiper d'un vidéo projecteur, d'un écran fixe et d'un écran portable. L'écran fixe a été installé à la galerie du centre polyvalent et pourra profiter à tous.

D'autre part, la Mairie s'est équipée d'un pupitre et de matériel de sonorisation, pour les cérémonies de commémoration notamment.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 40.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2015

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	TESSEYRE Christian	
	MAURIE Françoise	
	PATTE de DUFOURCQ Dominique	
	BERNOU Virginie	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	ASSÉMAT Gilberte	
	BAÏSSE Christian	
	SALVAYRE Maddy	
	ROUMÉGOUS Bénédicte	
	COMBES Didier	
	HUET Claude	
	BRU Jean-Marie	
	ALIBERT Sophie	
	ROUQUIÉ Christian	
	RÉGY Marie-Laure	
	AUGÉ Bernard	